

La direction vient de mettre fin à la négociation de l'accord « GEPP-Formation-Tutorat » en soumettant un projet d'accord à signature.

Qu'est-ce que la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) ?

C'est la démarche qui doit permettre d'anticiper les évolutions des métiers, de préserver les emplois, et de garantir à chaque salarié un vrai parcours professionnel.



Pour la CGT, la GEPP n'est pas un gadget RH, ça doit être un outil pour défendre nos emplois, exiger des formations qualifiantes, et de bloquer les suppressions de postes déguisées.



Dans ce cadre, la CGT a fait plusieurs propositions parmi lesquelles :

👉 Demande d'un diagnostic initial qui comprendrait :

- Une analyse de la situation actuelle et future de l'entreprise,
- Une cartographie des métiers et des compétences,
- Une évolution des effectifs, pyramide des âges, besoins futurs,
- Une Identification des métiers à risque ou fragilisés,
- Une détection des écarts entre compétences disponibles et compétences stratégiques à développer.

Ces demandes ont été rejetées.

👉 Demande que la préparation des entretiens professionnels se fassent sur le temps de travail :

La préparation de l'entretien professionnel fait partie du travail réel : analyser son poste, ses compétences, ses besoins en formation, ses perspectives d'évolution... Tout cela relève de l'activité professionnelle, pas de la vie privée.

Ces demandes ont été rejetées.

👉 Demandes sur la formation professionnelle et développement des compétences :

- Pour rappel, toutes les formations qualifiantes des salariés doivent se faire sur le temps de travail et rémunérer comme tel.
- Maintien des primes de nuit et de contraintes pour les salariés devant changer leur organisation de travail à la demande de l'employeur dans le cadre de la formation professionnelle. La formation ne doit pas impacter la rémunération du salarié.
- Ne pas imposer les formations « développement personnel » (Ex : DISC) dans les parcours de formation.
- Consultation du CSE pour les contenus des formations collectives (écoles managers et écoles des ventes).

Ces demandes ont été rejetées.

👉 Demandes concernant la mobilité :

- uniquement sur la base du volontariat avec avenant au contrat de travail qui doit être présenté au moins 8 jours ouvrés avant la mutation.
- Prime de 200 € brut mensuel sur toute la durée de la mutation



Pour la CGT, la mobilité doit être volontaire, compensée et encadré. Pas question de laisser la direction décider unilatéralement où vous devez travailler du jour au lendemain.

Ces demandes ont été rejetées.

👉 Demandes sur la reconversion ou maintien dans l'emploi :

- Formation prise en charge par l'entreprise
- Accompagnement de l'entreprise dans les démarches administratives

Ces demandes ont été rejetées.

👉 Demandes sur le tutorat :

- Limitation à un tuteur simultanément.
- Donner la possibilité aux tuteurs d'un même poste de se réunir jusqu'à deux jours par an pour partager leur expérience sur leur mission.
- Maintien d'une journée par an pour réunir l'ensemble des tuteurs par site.
- Prise en charge intégrale par l'entreprise du financement de la formation
- Consultation des élus CSE sur le contenu de la formation des tuteurs
- Interdiction d'utiliser le tuteur et le tutoré en parcours de formation pour pallier l'absentéisme
- Interdiction d'interrompre la formation
- 150 € brut/mois.
- Accompagnateurs techniques uniquement sur la base du volontariat en cas d'absence de tuteurs.

Ces demandes ont été rejetées.



la CGT juge les 20 € supplémentaires, par formation, pour les tuteurs insuffisants. Ce fut la dernière proposition de la direction pour obtenir la signature des autres organisations syndicales. Comme si ce projet se résumait au montant de cette prime !
Former un collègue, ce n'est pas un hobby. C'est un vrai travail, une vraie responsabilité !

La CGT considère que cet accord, en l'état, n'est pas acceptable. Nous demandons une révision profonde du texte, avec de véritables garanties pour les salariés.

Nous restons disponibles pour travailler à un accord équilibré, protecteur et ambitieux. Mais nous ne cautionnerons pas un texte qui fragilise les droits et augmente la pression sur les équipes.



Syndiquez-vous :
cgtfleurmichon.syndicatcgt.fr

